



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Aggravation de l'illettrisme en France

Question écrite n° 12037

Texte de la question

Mme Florence Goulet alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur l'aggravation de l'illettrisme en France. La capacité à déchiffrer un texte est la condition d'une vie sociale normale, à l'accès à l'information, à la culture et à l'acquisition de nouvelles compétences. Or, selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, ce sont près de 2 500 000 Français, à savoir 7 % de la population, qui sont en situation d'illettrisme. Selon une note d'information de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance datant de juin 2022, 11,2 % des jeunes participants à la journée de défense et de citoyenneté sont en difficulté de lecture et cette proposition passe à 50,6 % des jeunes qui n'ont pas dépassé le niveau collège. Les conséquences en sont graves car l'illettrisme est un frein majeur au développement des individus et représente donc un problème pour l'ensemble du corps social. Cela cause également une perte de talents qui ne peuvent trouver à s'exprimer du fait de ne pas maîtriser la lecture. Dans les territoires ruraux, déjà désavantagés par la fracture numérique, on constate qu'une personne sur dix est touchée par ces difficultés, selon les chiffres du centre de ressources illettrisme, et le département de la Meuse ne fait pas exception. Aussi, elle lui demande quel plan d'urgence le Gouvernement entend mettre en œuvre pour remédier à cette situation avec des moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux et ce, sur l'ensemble du territoire national.

Texte de la réponse

La maîtrise des savoirs fondamentaux constitue un des axes stratégiques de l'Education nationale et de la Jeunesse et s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique de lutte contre l'illettrisme dans son volet prévention. Au regard des enjeux à la fois individuels, sociaux et économiques, cette politique volontariste mobilise tous les acteurs, dès l'école maternelle et tout au long de la scolarité des élèves afin de lutter contre les effets des inégalités sociales et territoriales et faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La première prévention passe par la maîtrise par tous les élèves des acquis fondamentaux de la langue. Au sein de la classe, l'acquisition et la maîtrise du français sont soutenues notamment par le déploiement du plan français dans la formation des professeurs des écoles, la mobilisation en faveur de la lecture et de l'écriture, les sensibilisations et formations des enseignants des premier et second degrés à la prévention et au repérage des premiers signes de l'illettrisme, les évaluations nationales des acquis des élèves et leur prise en compte dans l'accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté. Concernant le maillage des actions sur les différents territoires, tout est mis en œuvre pour qu'il soit renforcé dans les zones les plus concernées par le phénomène, avec l'implantation dans les zones d'éducation prioritaire des classes dédoublées en grande section de maternelle, CP et CE1. Les mesures du Choc des Savoirs viendront encore renforcer cette lutte contre l'illettrisme notamment la labellisation et le financement de manuels en CP et CE1 comme les groupes de niveaux, limités à 15 élèves dans les groupes les plus en difficultés (en français et en mathématiques de la 6ème à la 3ème). Pour soutenir ces mesures, la direction générale de l'enseignement scolaire s'est dotée d'une mission dédiée à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme. Un plan d'action national a déjà permis de répondre à des préconisations formulées par les rapporteurs de la mission prospective sur l'illettrisme. Les recteurs ont nommé des référents territoriaux pour agir de façon concertée et harmonisée sur l'ensemble du

territoire national. Le département apparaît comme l'échelon opérationnel et le rôle des DASEN dans le pilotage de l'action est réaffirmé. Les publics scolaires âgés de plus de 16 ans font l'objet d'une attention particulière et d'un accompagnement, notamment ceux repérés lors des tests d'évaluation de la Journée défense et citoyenneté. En direction des adultes illettrés, les GRETA, les centres ressources illettrisme, les opérateurs au niveau départemental ou régional et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme sont mobilisés pour accompagner et remédier aux situations d'illettrisme.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Goulet](#)

Circonscription : Meuse (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12037

Rubrique : Illettrisme

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8935

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11505